

SCoT de l'agglomération bisontine



Avril 2009

n° 2

De l'élaboration à la mise en œuvre

Les instances du SMSCoT

Le SCoT est élaboré par le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCoT). Le syndicat regroupe les communautés de communes et la communauté d'agglomération composant le périmètre du SCoT, soit six adhérents.

Le **comité syndical** conduit par son Président, est composé de 66 délégués désignés par les six membres du SMSCoT. Il a la responsabilité de l'élaboration du SCoT et se réunit régulièrement (5 réunions en 2007 et 6 réunions en 2008).

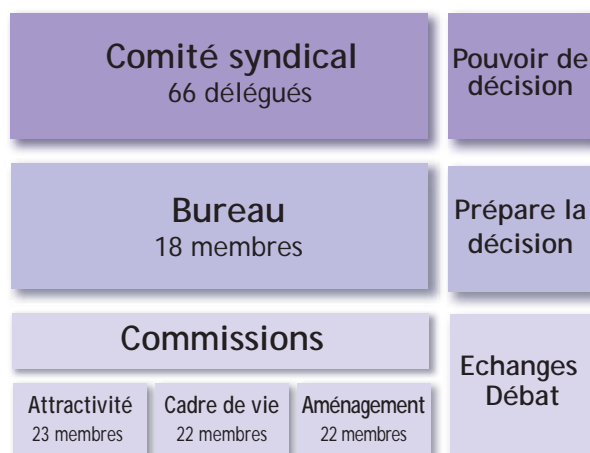


Réunion du bureau du SMSCoT en février 2009

Le **bureau**, regroupant au maximum 18 élus, assure le pilotage du processus et prépare les dossiers soumis au débat du comité syndical.

Ces instances décisionnelles s'appuient sur les travaux, débats et propositions formulées par **trois commissions** d'élus qui ont été élargies aux personnes publiques associées. Chaque commission traite de problématiques qui lui sont propres.

L'articulation des instances du SMSCoT



Le rôle des délégués syndicaux

Ils siègent au SMSCoT en tant que représentants d'intercommunalités dont ils sont élus. À ce titre, il leur appartient d'organiser les débats internes à leur communauté permettant d'élaborer un point de vue et de le relayer dans les instances du SMSCoT. Ils restituent également à leur conseil communautaire les informations provenant du syndicat mixte.

Commission Attractivité

Cette commission s'intéresse aux questions de rayonnement, au développement économique et au monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle se préoccupe également de l'accessibilité du territoire, et toutes les composantes contribuant à la création de richesses sur le territoire.



Nicolas BODIN

1^{er} vice-président du SMSCoT,
en charge de la commission attractivité

L'ambition d'une agglomération renforcée dans son rôle de capitale régionale, qui soit attractive, compétitive et solidaire nécessite que nous anticipions ensemble son développement. Jouer la carte métropolitaine, c'est également prendre l'engagement d'un développement économique qui devra être durable, créateur d'emplois et innovant. C'est pourquoi le SCoT, avant d'être un document réglementaire doit être un projet politique offrant une vision commune pour les 15 prochaines années et les conditions garantissant de mieux vivre ensemble.

Les membres

CCLB : Dominique BONNET • CCRO : Joël BOILLON • CCVA : Alain JACQUOT - Christian TRONCIN • CCVDB : Yves BILLECARD - Denys BRICOUT • CCVSV : Pascal HERRMANN • CAGB : Michel BITTARD - Nicolas BODIN - Philippe CHANEY - Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Philippe GONON - Jean-Pierre GOVIGNAUX - Jean-Sébastien LEUBA - Michel LOYAT - Jacques MENIGOZ - Frank MONNEUR - Raymond REYLE - Jean ROSSELOT - Jean-Marie ROTH - Jean SIMONDON - Fabrice TAILLARD - Claude VOIDEY

Ses enjeux

LE RENFORCEMENT
DE L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE

LA STRUCTURATION
DES PÔLES ET
LE CONFORTEMENT
DES CENTRALITÉS
EXISTANTES

LA COMPÉTITIVITÉ
ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE

Commission Cadre de vie

Cette commission se préoccupe des composantes naturelles du territoire (les grands paysages, l'eau, l'air,...), patrimoniales (monuments historiques, petit patrimoine, morphologie des villages,...) agricoles et plus généralement environnementales.

Ses enjeux

LA CONSOMMATION
DE L'ESPACE ET
LE MODE DE
DÉVELOPPEMENT

LE DEVENIR
DES ESPACES NATURELS
ET AGRICOLES,
ET DES PAYSAGES

LA FRAGILITÉ
DES RESSOURCES
DU TERRITOIRE



Gérard GALLIOT

2^{ème} vice-président du SMSCoT,
en charge de la commission cadre de vie

L'aménagement de notre territoire est une volonté politique ambitieuse. Il doit prendre en compte le bien-être de l'homme dans toute sa dimension sociale et environnementale.

Nous devons donc réfléchir ensemble, sur un territoire qui va au-delà de l'intercommunalité, à un milieu de vie qui respecte l'équilibre durable de ses composantes naturelles en mettant de la cohérence dans les relations Homme/Milieu.

Les membres

CCLB : Alain BATTISTINI • CCRO : Patrick MEUTELET • CCVA : Bernard DREZET • CCVDB : Jean-Claude PETITJEAN • CCVSV : André FERRER - Elodie LOUISET • CAGB : Charles BATISTE - Jean-Noël BESANCON - Pascal BONNET - Jean-Michel CAYUELA - Christophe CURTY - Jean-Michel FAIVRE - Béatrice FALCINELLA - Jean-Louis FOUSSERET - Denis GALLET - Gérard GALLIOT - Didier GENDRAUD - Nicolas GUILLEMET - Solange JOLY - François LOPEZ - Claude SAVONET - Jacques THIEBAUT

CCLB : Communauté de Communes de La Bussière • CCRO : Communauté de Communes des Rives de l'Ognon • CCVA : Communauté de Communes de Vaite-Aigremont • CCVDB : Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche • CCVSV : Communauté de Communes du Val Saint-Vitois • CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Commission Aménagement solidaire

LA COHÉRENCE
ENTRE
LA LOCALISATION
DU DÉVELOPPEMENT
ET L'OFFRE
DE TRANSPORTS

LES PHÉNOMÈNES DE
SOCIÉTÉ SUSCEPTIBLES
D'ENTRAÎNER
DES MUTATIONS
URBAINES

UNE STRATÉGIE
POUR DÉVELOPPER
ET STRUCTURER
UN HABITAT DE QUALITÉ
POUR TOUS

Ses enjeux

Les membres

CCLB : Alain BATTISTINI • CCRO : Pierre SEGUIN • CCVA : Olivier TIREL • CCVDB : Yves GUIDAT • CCVSV : Thierry MALESIEUX - Pascal ROUTHIER • CAGB : Frédéric ALLEMANN - André AVIS - Catherine BARTHELET - Bernard BECOULET - Maryse BILLOT - Bruno COSTANTINI - Marcel COTTINY - Benoît CYPRIANI - Laurent DELMOTTE - Marcel FELT - Yves GUYEN - Danièle POISSENOT - Jean-Claude ROY - Edouard SASSARD - Jean TARBOURIECH - Nicole WEINMAN

Cette commission a en charge les questions traitant d'organisation urbaine en prenant en compte la démographie et l'équilibre social, les déplacements au sein de l'agglomération, l'habitat, le foncier et l'étalement urbain, la vie sociale et les populations spécifiques.



Pascal ROUTHIER

3^{ème} vice-président du SMSCoT, en charge de la commission aménagement solidaire

L'un des enjeux du SCoT consiste en l'élaboration d'un projet global permettant le développement solidaire mais cohérent de notre territoire. Notre projet doit concourir à répondre aux attentes et aux besoins des habitants en matière de logement, transport public, équipement, emploi... Nos réflexions doivent nous conduire vers un projet ambitieux qui tienne compte des aspirations de nos concitoyens mais qui devra être également le garant du maintien de la qualité de nos espaces et le respect de notre environnement. Ceci nécessite la recherche d'un équilibre notamment entre habitat et transport.

Moyens humains et financiers du SMSCoT

L'animation et la gestion du SMSCoT

Retrouvez l'équipe du syndicat mixte sur internet : www.smscot.grandbesancon.fr

Le SMSCoT a fait le choix de confier la gestion administrative du syndicat et l'animation de ses travaux au Grand Besançon. Ce dernier met à disposition deux personnes à temps plein pour assurer la direction et le secrétariat du SMSCoT. Elles préparent et organisent les instances décisionnelles ainsi que le partenariat technique. Le Grand Besançon mobilise également ses expertises internes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat. Le SMSCoT fait appel à des prestataires extérieurs pour des missions spécifiques.

Le rôle de l'AudaB

Retrouvez l'équipe de l'AudaB sur internet : www.audab.org

L'AudaB met à disposition du SMSCoT une véritable équipe-projet afin de lui apporter une expertise en matière d'aménagement du territoire. Au-delà de la rédaction des documents clés du SCoT (le projet d'aménagement et de développement durable - PADD - et le document d'orientations générales - DOG), elle contribue également à l'animation de la concertation (commissions, réunions de communautés de communes...). L'AudaB collabore avec le syndicat mixte dans la mise en place d'une communication sur le SCoT auprès des élus.

L'organisation du partenariat : le comité technique

Le SCoT étant avant tout un projet partenarial, un comité technique associe :

- les représentants des communautés membres
- l'État
- la Région
- le Département
- la Ville de Besançon
- les chambres d'agriculture, du commerce et de l'industrie et des métiers
- l'Université de Franche-Comté
- l'AudaB

Le comité technique prépare et alimente les débats des instances du SMSCoT. Il sert également de relais entre les acteurs du territoire. Il se réunit environ une fois par mois.

Le Budget du SMSCoT pour 2009

Le Budget du SMSCoT s'établit en 2009 à 704 431,28€ (3/4 en fonctionnement - 1/4 en investissement). La contribution annuelle des communautés membres est fixée pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour moitié selon le potentiel fiscal de chaque communauté. En 2009, les contributions s'échelonnent entre 1,40€ et 1,98€/habitant selon les communautés.

Que se passe-t-il une fois le SCoT approuvé ?

Après son approbation, le SCoT entre dans une nouvelle phase : sa mise en œuvre. Il devient la feuille de route que les élus se sont fixés pour aménager leur territoire. Outil au service des élus, le SCoT fournit des repères pour leur prise de décision et influence ainsi l'évolution de leur territoire.

Le SMSCoT et l'AudaB accompagneront les collectivités pour suivre et mettre en œuvre le SCoT. Ils mettront leurs ingénieries à disposition des élus pour les aider à construire leurs projets en s'appuyant sur les objectifs du SCoT et à les assister dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. Un accompagnement sera également mis en place afin d'aider les collectivités à traduire les orientations du SCoT dans leurs politiques communale et intercommunale. Dans cette perspective, des guides pratiques seront publiés.

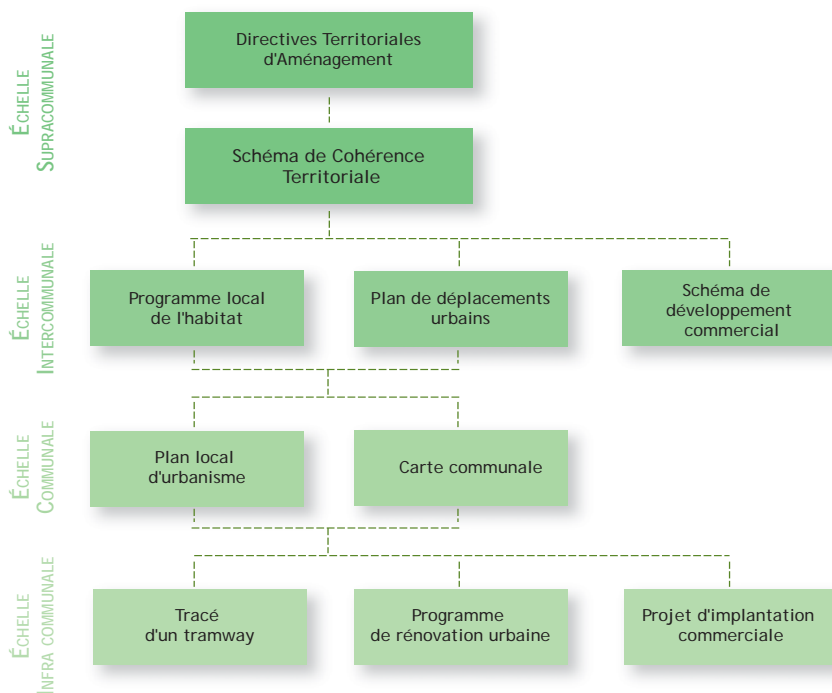
La mise en œuvre du SCoT fait partie des missions du syndicat chargé de son élaboration. Certains syndicats en France ont, par exemple, mis en place des groupes de travail thématiques, associant techniciens, élus et parfois le public, sur les modalités de la mise en œuvre de leur SCoT.

À l'issue des 10 ans suivant son approbation, le SCoT doit **obligatoirement** être évalué. À défaut, il devient caduc. Le SMSCoT et l'AudaB ont décidé de mettre en place, dès l'approbation du projet, des outils d'évaluation et de veille afin de mesurer en continu l'efficacité des orientations du SCoT sur le territoire et d'en suivre plus facilement les évolutions. Suite aux résultats de l'évaluation, le SMSCoT délibère sur le maintien en vigueur ou la mise en révision complète ou partielle du SCoT.

La hiérarchie des normes

Dans sa phase d'élaboration, le SCoT se nourrit des documents et des politiques en place.

Dans sa phase de mise en œuvre, les PLH, PLU, etc, doivent tenir compte du SCoT.



SMSCoT
 La City - 4 rue Gabriel Plançon
 25 043 Besançon cedex
 Tel : 03.81.65.06.80 - Fax 03.81.65.06.99
 Email : smscot@grandbesancon.fr - www.smscot.grandbesancon.fr

AudaB
 Hôtel Jouffroy
 1 rue du Grand Charmont
 25000 Besançon
 Tél. 03 81 21 33 00
 Fax 03 81 21 32 99
 Email : contact@audab.org
 www.audab.org



Directeur de la publication : Michel Rouget
 Responsable des publications : Isabelle Maquin
 Rédacteurs : Carole Jeanbourquin, Elodie Geneste
 Conception graphique : Sébastien Legrand
 ISSN 1964-8693
 Dépôt légal : Avril 2009